

Delémont, Tramelan, engagement citoyen

La municipalité de Tramelan se lance dans l'énergie solaire

26.11.2014

<http://www.rfj.ch/rfj/Actualites/Regionale/20141126-La-municipalite-de-Tramelan-se-lance-dans-l-energie-solaire.html>

Delémont : De nouvelles opportunités d'investir pour l'avenir

<http://www.sid-delemont.ch/sid/Decouvrez-les-SID/Actualites/Delemontch/Photovoltaique-et-hydroelectricite-De-nouvelles-opportunités-d-investir-pour-l-avenir.html>

Investir dans l'énergie solaire, c'est durablement rentable

21.05.2013

La centrale photovoltaïque de la patinoire régionale est entrée dans sa phase concrète de réalisation. La Municipalité de Delémont, par le biais de ses Services industriels, propose dès à présent à ces citoyens d'investir dans cette installation par le biais d'un contrat de prêt d'une durée de 25 ans qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Les quelque 2'200 m² de panneaux solaires de la centrale photovoltaïque de la patinoire régionale de Delémont produiront leurs premiers kilowattheures le mois prochain. La Municipalité de Delémont, par l'intermédiaire de ses Services industriels (SID), va permettre aux personnes physiques et morales domiciliées dans le Jura ainsi qu'aux institutions locales et cantonales, aux bourgeoisies et aux communes, d'investir dans cette installation qui produira, rappelons-le, quelque 400'000 kWh d'énergie renouvelable et durable, dans tous les sens du terme, par an. Conformément à leurs engagements, les SID sont ainsi en mesure de proposer dès à présent un contrat de prêt, avec des taux d'intérêts avantageux.

Le contrat de prêt entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Il est convenu pour une durée de 25 ans. Le montant total de 1,35 million de francs a été divisé en tranches de 500 francs chacune. Chaque investisseur pourra dès lors acquérir une, voire plusieurs tranches de 500 francs, avec un maximum fixé à 100'000 francs.

L'avantage pour les prêteurs est de bénéficier d'un engagement garanti, sans risque, sur 25 ans, avec des taux de 2,25 %, voire de 2,40 % selon le type de rémunération choisi. Pour les SID, l'avantage à conclure ces contrats est de stabiliser les coûts de production de la centrale sur le long terme et donc, de financer durablement une installation de production d'énergie 100 % solaire renouvelable et produite localement.

Séance d'information publique

Les Delémontaines et Delémontains, les représentants d'institutions et de collectivités publiques qui désireraient en apprendre davantage sont cordialement invités à une séance d'information qui se déroulera le **Judi 6 juin 2013 à 19h30 au Centre St-François à Delémont**. A cette occasion, des représentants des Autorités et des SID présenteront en détail le contrat de prêt et répondront à toutes les questions liées à cet emprunt lancé par la Municipalité delémontaine